

PROJET DE LOI

N° 55

adopté

**SÉNAT**

le 20 décembre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

# PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion de la République française  
à la Banque africaine de développement.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 2023, 2147 et in-8° 406.

Sénat : 178 et 198 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion de la République française à l'Accord, signé à Khartoum le 4 août 1963 et portant création de la Banque africaine de développement, tel qu'amendé par la résolution 05-79 du Conseil des Gouverneurs de cette banque, en date du 17 mai 1979, concernant les amendements permettant aux pays non africains, de devenir membres de la Banque, et dans les conditions fixées par la résolution 07-79, votée à la même date par ce même Conseil et concernant l'adoption des règles générales régissant l'admission des pays non régionaux en qualité de pays membres de la Banque.

Le texte de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement ainsi que des résolutions 05-79 et 07-79 du Conseil des Gouverneurs est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1980.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2023, Assemblée nationale (6° législ.).